

CFPCO

26, rue George Sand
75016 PARIS
tél. 01 42 30 75 86
e-mail : contact@cfpco.fr
site : www.cfpco.fr

STAGE D'OSTEOPATHIE EN MER ROUGE



PROGRAMME ET CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Programme

A Safaga en Egypte - 8 jours / 7 nuits

du 30/05/2009 au 06/06/2009 au départ de Paris

du 31/05/2009 au 07/06/2009 au départ de Bruxelles et Genève

Alliez l'utile à l'agréable avec un stage d'ostéopathie au bord de la mer rouge. Les accompagnants famille, amis, petits et grands sont les bienvenus pour découvrir l'une des plus belles mers du monde. La ville de Safaga en Egypte est un lieu idéal de détente et de sports nautiques. Plongée sous-marine, kite-surf, funboard, golf, etc... vous seront proposés.

Possibilité de prolonger ce séjour pour une découverte individuelle.

TRAITEMENT OSTÉOPATHIQUE REFLEXE DES DÉRÈGLEMENTS IMMUNITAIRES

2 jours de formations animés par José Kunzler, ostéopathe DO - BSc (Nouvelle Zélande)

Une formation originale qui présente une synthèse de l'ostéopathie classique, de l'approche biodynamique et de l'aiguille sèche issue de 30 ans de pratique clinique et d'enseignement.

Objectif :

- Apprendre à construire un plan de traitement incluant le système immunitaire
- Proposer des traitements adaptés dans les cas d'infections virales et auto-immunes, de connectivites et d'allergies, d'antécédents de traitements médicamenteux au long cours et d'épuisement par stress chronique.

Programme :

- Rappels sur le système neuro-immuno-endocrinien utiles en pratique clinique
- Approche diagnostique :
 - Éléments clefs de l'anamnèse et de la relation au patient
 - Travail du positionnement thérapeutique : recherche du neutre, optimiser son intuition et son instinct
 - Philosophie et pratique de la palpation des niveaux de densités de tissus, notion « d'abcès de tension » et recherche de la lésion primaire.
- Approche thérapeutique :
 - Concentration ou dispersion des densités : comment choisir ?
 - Ostéopathie structurale : introduction aux ajustements HVBA (haute vélocité et basse amplitude) à leviers de densité
 - Techniques informatives sur le thymus, le foie, la rate et les surrénales
 - Pratique intensive autour du « déclenchement immunitaire réflexe » :
 - Les zones réflexes essentielles en ostéopathie
 - Sensibilisation à l'apport de l'aiguille sèche (dry needling) : antenne diagnostique et vecteur de stimulation-rééquilibration

DIAGNOSTIC ET TRAITEMENT DES RACHIALGIES ET DOULEURS IRRADIÉES D'ORIGINE POSTURALE

2 jours de formations animés par Philip Moulart, ostéopathe DO - MSc (Belgique)

Objectif :

- Comprendre les implications sur la santé de l'ergonomie du 21^{ème} siècle et introduire les troubles musculo-squelettiques (TMS) dans les diagnostics différentiels.
- Etablir quand la posture est une cause ou une conséquence adaptative d'un trouble existant
- Introduction et utilisation thérapeutique de l'approche posturo-respiratoire et de la notion flexibilité relative
- Influence de la posture sur les plexus nerveux des membres supérieurs et inférieurs
- Pédagogie d'apprentissage du contrôle postural

Programme :

- Les postures : positions assise, debout et l'aplomb
- De la posture aux mouvements répétitifs : nouvelle ergonomie du 21ème siècle
- Implication de la posture sur la respiration
- Posture et douleur : quelle relation ?
- Postures et mouvements répétitifs : nouveaux diagnostics différentiels dans les algies fonctionnelles de l'appareil locomoteur

- **Le segment corporel supérieur :**
 - Classification des postures cervicales et des ports de tête
 - Classification des postures gléno-humérales et scapulo-thoraciques
 - Classification des postures thoraciques
 - Techniques d'évaluation et de traitement des postures « anormales » et des « zones de stress »
 - Maux de tête et douleurs neuropathiques du membre supérieur d'origine posturale
- **Le segment corporel inférieur :**
 - Classification des postures pelviennes et lombaires des positions assises et debout
 - Du SLUMP assis aux postures d'extension assises
 - Postures et irritation du nerf sciatique
 - Postures et lombalgies
 - Techniques d'évaluation et de traitement des postures « anormales » et des « zones de stress »
 - Stase pelvienne et douleurs neuropathiques du membre inférieur d'origine posturale

Présentation vidéo : anamnèse, évaluation clinique, traitement reconstruction posturale de cas cliniques (cervicalgie et lombalgie chroniques).

Conditions et prix

Pour participer à ce séjour (avion, hôtellerie, restauration, transferts, visa, taxes locales et aéroport, activités annexes sportives et culturelles), ostéopathes et accompagnants non ostéopathes (famille, amis...) sont libres de choisir :

- Soit de profiter des tarifs de groupe que le CFPCO a négociés pour vous.
- Soit de réserver eux-mêmes l'ensemble de la prestation voyage.

NB : le montant des prestations de formation est de 440 €.

Les tarifs négociés par le CFPCO sont les suivants :

Prix par personne : en €, base groupe 20 personnes :

à partir de **1120 €** pour le stage complet (formation ostéopathie + séjour)

à partir de **680 €** pour un accompagnant (séjour seul)

| Au départ de Paris et Bruxelles | Séjour + formation | | Séjour seul | |
|---------------------------------|--------------------|------------|-------------|------------|
| | standard | supérieure | standard | supérieure |
| Chambre single | 1 320,00 € | 1 340,00 € | 880,00 € | 900,00 € |
| Chambre double | 1 250,00 € | 1 280,00 € | 810,00 € | 840,00 € |
| Chambre triple | 1 240,00 € | 1 260,00 € | 800,00 € | 820,00 € |

| Au départ de Genève | Séjour + formation | | Séjour seul | |
|---------------------|--------------------|------------|-------------|------------|
| | standard | supérieure | standard | supérieure |
| Chambre single | 1 200,00 € | 1 220,00 € | 760,00 € | 780,00 € |
| Chambre double | 1 130,00 € | 1 160,00 € | 690,00 € | 720,00 € |
| Chambre triple | 1 120,00 € | 1 140,00 € | 680,00 € | 700,00 € |

Ce prix comprend le « forfait séjour » :

- Vol régulier A/R depuis Paris, Bruxelles ou Genève.
- Accueil à l'aéroport de Hurghada
- Le transfert A/R entre l'aéroport et l'hôtel Ménerville.
- **L'hébergement en demi-pension**, avec petit déjeuner, dîner, thé et café (autres boissons non comprises). L'hébergement est gratuit pour le 1^{er} enfant, jusqu'à l'âge de 5 ans et à -50% pour le deuxième enfant ou enfant de 6 à 11 ans (maximum de deux enfants partageant la chambre des parents). **Pour la pension complète, compter 10 € supplémentaire par jour et par personne.**
- Les prestations de formations si elles ont été souscrites.
- Les frais de visa.
- Taxes d'aéroport, taxes locales, frais de services dans les hôtels et les restaurants.

Ce prix ne comprend pas :

- Les pourboires.
- Les assurances.
- Les boissons et dépenses personnelles.
- Les sorties, visites, excursions notamment à Hurghada ou Louxor...
- Les forfaits pour les activités sportives et nautiques (golf, plongée sous marine, kitesurf, windsurf...).
- Les pré-acheminements de province.

Nos prix ont été calculés à la date du mercredi 28 Janvier 2009. Valables pour un groupe de 20 personnes, sous réserve de disponibilité aérienne lors de la réservation définitive.

Hébergement :

HOTEL MENAVILLE à Safaga : hôtel **** situé à 55 km au sud de Hurghada, à moins d'une heure de l'aéroport.

Équipement : L'hôtel Ménaville est composé de 144 chambres standards et 151 chambres supérieures, toutes équipées de climatisation ou chauffage en hiver, sèche cheveux électrique, téléphone, télévision satellite et réfrigérateur.

A votre disposition : distributeur de Livres Egyptiennes à la réception de l'hôtel, règlement des extras à la réception uniquement, possibilité de paiement en euros ou dollars.

Boutiques, restaurant, snacks, jardin d'enfants (4 à 12 ans), piscine, tennis, volley, sauna, salle de gymnastique, balnéothérapie. Transats et pare-vent sur la plage, très agréables pour les baignades.

Activités possibles non comprises dans le prix :

- Golf
- Kite surf, Wind surf : prestations assurées par le Club Nathalie Simon de Safaga (<http://www.fun-kite.com>), tarifs disponibles sur demande.
- Plongée sous-marine (site très réputé) : prestations assurées par le Club Dune (<http://www.duneredsea.com>), tarifs disponibles sur demande.

Assurances :

Nous vous conseillons vivement de souscrire une assurance multirisque : annulation, assistance, rapatriement, frais médicaux, bagages, responsabilité civile ...

Multirisque : 54,00 €

Annulation seule : 38,25 €

Pour de plus amples détails, référez vous au paragraphe 6 des conditions particulières de vente.

Inscription :

Fiche à compléter avec un versement d'acompte de 350 € par personne.

Clôture des inscriptions :

02/04/2009

Contact / Inscription :

CFPCO
26, rue George Sand
75016 PARIS
France

Mathieu Schlachet

Tél : +33 1 42 30 75 86 - contact@cfpco.fr - www.cfpco.fr

Conditions particulières de vente

1. INSCRIPTION ET PAIEMENT

1.1 - Inscription

Pour être considérée comme définitive, une inscription est subordonnée, lorsqu'elle est réalisée à plus de 35 jours de la date du départ, à l'encaissement

par le CFPCO d'un acompte de 350,00 € et la réception du bulletin d'inscription rempli et signé par le client.

Pour toute inscription à moins de 35 jours de la date du départ, le paiement doit être effectué en une seule fois et pour la totalité du montant du voyage. L'inscription ne sera considérée comme définitive qu'après la réception de ce règlement accompagné du bulletin d'inscription dûment complété et signé.

Le montant des primes des assurances souscrites par le client à l'occasion de son voyage est réglé dès l'inscription et à l'encaissement de l'acompte ou de toute autre somme réglée par le client à la signature /validation du bulletin d'inscription.

1.2 - Paiement

La facture de l'acompte est adressée au client dès que possible et au plus tard dans les 15 jours qui suivent l'inscription. Le solde du montant du voyage devra être réglé, sans relance de notre part, au plus tard 35 jours avant la date de départ. Tout retard dans le paiement du solde pourra être considéré comme une annulation pour laquelle il sera fait application des frais d'annulation visés à l'article 4 ci-après.

2. INFORMATIONS VOYAGE

Formalités administratives et sanitaires :

Avant de vous inscrire pour entreprendre votre voyage, vous devez vérifier que chacun des voyageurs, en fonction de sa situation personnelle, est en possession d'un passeport et/ou autre(s) document(s) (carte nationale d'identité, visa, livret de famille, autorisation de sortie de territoire) en cours de validité et conformes aux exigences requises pour transiter et/ou entrer en Egypte.

Formalités d'entrée en Egypte :

Les ressortissants de l'Union Européenne doivent présenter une carte d'identité en cours de validité, ou un passeport valide dont la date d'expiration est postérieure d'au moins six mois à la date d'entrée sur le territoire.

Le Visa est obligatoire et reste valable un mois ; le CFPCO se chargera de vos démarches. Important : les touristes qui voyagent avec une carte d'identité doivent impérativement se munir de 2 photos d'identité qui seront apposées à côté du visa sur un document séparé.

Il appartient au client de vérifier que ses documents, notamment administratifs et sanitaires, requis et en vue de l'accomplissement du voyage, sont en conformité avec les informations fournies par le CFPCO. Le CFPCO ne pourra, en aucun cas, être tenu pour responsable des conséquences de l'inobservation par le client des règlements policiers douaniers ou sanitaires, préalablement et au cours du voyage. Un client qui ne pourrait pas embarquer sur un vol faute de présenter les documents exigés mentionnés sur les conditions générales de vente qui lui ont été remises, ne pourrait prétendre à aucun remboursement.

3. CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

Si le client se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il devra en informer le CFPCO, dès la survenance du fait générateur, par lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR) : c'est la date d'envoi de la LRAR qui sera retenue comme date d'annulation pour la facturation des frais d'annulation. Nous attirons votre attention sur le fait que la compagnie d'assurance apprécie, en fonction des documents que vous lui communiquez directement, la date du fait générateur à l'origine de votre décision d'annuler votre voyage pour accepter de vous rembourser les frais d'annulation.

Lorsque plusieurs clients se sont inscrits sur un même dossier et que l'un d'eux annule son voyage, les frais d'annulation sont prélevés sur le montant général des acomptes, quel que soit l'auteur du versement. En outre, il est rappelé que les primes d'assurance, les frais d'inscription ou d'émission restent acquis au CFPCO.

Barème des frais d'annulation totale, sauf cas particuliers :

- A plus de 60 jours avant la date de départ : 35 % du montant total du voyage.
- de 60 à 31 jours avant la date de départ : 50 % du montant total des prestations.
- de 30 à 14 jours avant la date de départ : 75 % du montant total des prestations.
- moins de 15 jours avant la date de départ : 100 % du montant total des prestations.

4. TRANSPORT AÉRIEN

4.1 - Compagnies aériennes

Le CFPCO vous communiquera lors de votre inscription l'identité du ou des transporteurs aériens, connus à cette date, susceptibles d'assurer vos vols. En cas de modification, postérieurement à votre inscription, le CFPCO s'engage à vous communiquer, dès qu'elle en aura connaissance avant votre départ, tous changements dans l'identité du ou des transporteurs aériens.

4.2 - Conditions de transport

Les conditions générales et particulières de transport de la compagnie aérienne sont reproduites sur la souche des billets ou consultables auprès de la compagnie aérienne (site Internet) pour les billets électroniques. Conformément à la Convention de Varsovie, toute compagnie aérienne peut être amenée à modifier sans préavis notamment les horaires et/ou l'itinéraire ainsi que les aéroports de départ et de destination. Si en cas de modifications par la compagnie aérienne, notamment du fait d'incidents techniques, climatiques ou politiques extérieurs au CFPCO, retards ou annulations ou grèves extérieures au CFPCO, escales supplémentaires, changement d'appareils, de parcours, événements politiques, climatiques, le client décide de renoncer

au voyage, il lui sera facturé les frais d'annulation visés à l'article 3 ci-dessus.

Le CFPCO ne remboursera pas les frais (taxis, hôtels, transport, restauration...), dès lors que le client sera sous la protection de la compagnie aérienne. En cas de retard dans le transport au départ ou au retour du voyage et/ou dommage ou perte de bagages, refus d'embarquement (*surbooking*) et/ou annulation de vol par la compagnie, nous recommandons au voyageur, pour lui permettre de faire valoir ses droits vis-à-vis de la compagnie aérienne, de conserver tous documents originaux (billets, cartes d'embarquement, coupon bagage ou autres) et de solliciter auprès de la compagnie aérienne tout justificatif écrit en cas de refus d'embarquement (*surbooking*) ou annulation de vols (ci-après, les "Justificatifs"). Le voyageur expédiera à la compagnie aérienne, dès que possible, compte tenu des délais courts imposés, sa réclamation avec copie des Justificatifs et conservera les originaux.

4.3 - Acheminement avant le départ et au retour du voyage

Si vous organisez seul votre transport (pré et post acheminement) jusqu'au lieu de commencement du voyage et jusqu'à votre domicile au retour du voyage, nous vous recommandons d'acheter de titres de transport modifiables et remboursables et de prévoir des temps de transfert entre aéroports raisonnables. Le CFPCO n'assumera pas les frais de transport et/ou transferts extérieurs au voyage souscrit par son intermédiaire.

6. ASSURANCES

- Annulation :

Permet le remboursement d'un voyage en cas d'annulation dans plusieurs cas tels qu'accident corporel, maladie, décès d'un proche, dommage matériel grave, accident ou panne de votre moyen de transport, licenciement économique, examen de rattrapage universitaire... et autres clauses prévues dans le contrat.

L'assurance comprend également le remboursement des frais de repas, de rafraîchissement, de transfert et de la première nuit d'hôtel en cas de retard de l'avion, les détériorations ou disparitions de bagages. Elle couvre aussi votre responsabilité civile en Egypte et les frais liés à une interruption de séjour.

- Multirisque :

Elle inclue l'assurance annulation + une assistance au voyageur : rapatriement médical, accident, hospitalisation, frais de recherche et de secours, assistance juridique et assistance décès...

Les éléments reproduits ci-dessus sont des extraits des contrats d'assurance voyage dont le détail précis vous sera remis lors de l'inscription. Ceux-ci comportent des limitations de garanties, des exclusions, des franchises et des obligations en cas de sinistre. Nous vous invitons à lire attentivement ces documents.

7. RECONFIRMATION

Les passagers individuels doivent obligatoirement reconfirmer leur vol auprès de la compagnie aérienne, au plus tard 3 jours avant la date de retour, faute de quoi leur réservation ne serait pas maintenue.

8. MINEURS

Les demandes d'inscription concernant les mineurs devront être signées par le père, la mère ou le tuteur légal et porter la mention « accord du père, de la mère ou du tuteur ». Les mineurs qui ne voyagent pas avec leurs parents ou tuteurs, doivent être en possession, en plus des pièces d'identité (CNI, passeport, selon le cas) exigées pour le voyage, d'une autorisation de sortie du territoire métropolitain français, en cours de validité. Enfin, il sera fait mention d'un numéro de téléphone et d'une adresse permettant à l'enfant ou au responsable d'établir un contact direct. Pour les mineurs qui voyagent avec l'un de leurs parents, tuteurs ou autres personnes majeures, il convient de vous assurer que vous êtes en possession des documents nécessaires pour le mineur qui vous accompagne (livret de famille et carte nationale d'identité ou passeport et, le cas échéant, autorisation de sortie du territoire).

9. NOMBRE INSUFFISANT DE PARTICIPANTS

Si le nombre minimum de participants n'est pas atteint, nous pouvons être amenés à annuler le départ ou vous proposer un supplément.

Nous pouvons être exceptionnellement contraints d'annuler un départ si le nombre de participants inscrits est inférieur au minimum requis figurant dans le descriptif de chaque circuit. Cette décision vous sera communiquée au plus tard 20 jours avant la date de départ initialement prévue. Cette disposition impliquerait le remboursement intégral des sommes que vous auriez versées. Nous nous efforcerions également de vous proposer un autre choix de dates.

10. TARIFS

Conformément à la loi, nous pouvons nous trouver dans l'obligation de modifier nos prix et nos programmes pour tenir compte :

- de variations du coût des transports, liées notamment au coût des carburants,
- de la variation des redevances et taxes afférentes aux prestations fournies telles que taxes d'atterrissage, d'embarquement, de débarquement.

A la signature du bulletin d'inscription, le prix est ferme et définitif. Il est exprimé en euros et ne pourra plus être modifié par aucune des parties sauf en fonction des deux points prévus légalement : (1) variations du coût des transports liées notamment au coût des carburants ou (2) de la

variation des redevances et taxes afférentes aux prestations fournies telles que taxes d'atterrissage, d'embarquement ou de débarquement.

En cas de modification du prix pour les cas visés ci-dessus, le CFPCO s'engage à en informer le client par courrier au plus tard 30 jours avant la date de son départ.

En cas d'inscription de plusieurs clients sur un même numéro de dossier, le prix par client est différent selon le nombre de personnes inscrites sur le dossier. En conséquence, en cas d'annulation d'un ou de plusieurs clients, le prix des prestations pour les clients restant inscrits pourra lui-même être différent du prix initial. Tout refus de la part des clients restant inscrits de s'acquitter du nouveau prix sera considéré comme une annulation de la part du client pour laquelle il sera fait application des dispositions de l'article 4 ci-dessus.

11. PRESTATIONS TERRESTRES

Prestations non utilisées/modifications

Les prestations non utilisées sur place (transferts, excursions, hébergement, location de véhicule, vols...) ne donneront lieu à aucun remboursement. Les prestations volontairement modifiées sur place sont soumises aux conditions des prestataires et fournisseurs locaux; les prestations supplémentaires ou de remplacement engendrant un surcoût devront être réglées directement aux prestataires et fournisseurs locaux et ne pourront en aucun cas engager la responsabilité du CFPCO. Elles ne donneront lieu à aucun remboursement de la partie non utilisée des prestations.

12. RESPONSABILITÉ

Le CFPCO ne pourra être tenu pour responsable des conséquences des événements suivants :

- Perte ou vol des billets d'avion (les compagnies aériennes ne délivrant pas de duplicata),
- Défaut de présentation ou présentation de documents d'identité et/ou sanitaires périmés ou d'une durée de validité insuffisante (carte d'identité, passeport, visas, certificat de vaccination...) ou non conformes aux indications figurant sur le bulletin d'inscription, au poste de police de douanes ou d'enregistrement.

En cas de défaut d'enregistrement (y compris pour retard à l'embarquement), il sera retenu 100 % du montant total du voyage.

Incidents ou événements imprévisibles et insurmontables d'un tiers étranger tels que : guerres, troubles politiques, grèves extérieures au CFPCO, incidents techniques extérieurs au CFPCO, encombrement de l'espace aérien, faillite d'un prestataire, intempéries, retards (y compris les retards dans les services d'acheminement du courrier pour la transmission des billets), pannes, perte ou vol de bagages ou d'autres effets. Le ou les retards subis ayant pour origine les cas visés ci-dessus ainsi que les modifications d'itinéraire qui en découleraient éventuellement ne pourront entraîner aucune indemnisation à quelque titre que ce soit, notamment du fait de la modification de la durée du programme initialement prévu ou de retard à une correspondance. Les éventuels frais additionnels liés à une perturbation (taxe, hôtel, parking...) resteront à la charge du client.

Annulation imposée par des circonstances ayant un caractère de force majeure et/ou pour des raisons liées à la sécurité des clients et/ou sur injonction d'une autorité administrative. Le CFPCO se réserve le droit de modifier les dates, les horaires ou les itinéraires prévus s'il juge que la sécurité du voyageur ne peut être assurée et ce sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité.

14. INFORMATIONS PERSONNELLES

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (article 34 de la loi « Informatique et libertés »). Ces données sont destinées au CFPCO, mais elles peuvent être transmises à des tiers pour les besoins de l'organisation du séjour. Pour exercer vos droits, adressez-vous au CFPCO - 26 rue George Sand - 75016 PARIS.



Stage d'Ostéopathie en Mer Rouge

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : Prénom :

Adresse :

C.P. : Ville :

Téléphone : Mobile :

Adresse e-mail :

Ville de départ

- Paris
 Bruxelles
 Genève

Nombre d'adultes :

Nombres d'enfants :

Formule retenue :

| Formule retenue : | Séjour + formation | | Séjour seul | |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| | standard | supérieure | standard | supérieure |
| Au départ de Paris et Bruxelles | | | | |
| Chambre single | <input type="checkbox"/> 1 320,00 € | <input type="checkbox"/> 1 340,00 € | <input type="checkbox"/> 880,00 € | <input type="checkbox"/> 900,00 € |
| Chambre double | <input type="checkbox"/> 1 250,00 € | <input type="checkbox"/> 1 280,00 € | <input type="checkbox"/> 810,00 € | <input type="checkbox"/> 840,00 € |
| Chambre triple | <input type="checkbox"/> 1 240,00 € | <input type="checkbox"/> 1 260,00 € | <input type="checkbox"/> 800,00 € | <input type="checkbox"/> 820,00 € |
| | | | | |
| | | | | |
| Au départ de Genève | | | | |
| Chambre single | <input type="checkbox"/> 1 200,00 € | <input type="checkbox"/> 1 220,00 € | <input type="checkbox"/> 760,00 € | <input type="checkbox"/> 780,00 € |
| Chambre double | <input type="checkbox"/> 1 130,00 € | <input type="checkbox"/> 1 160,00 € | <input type="checkbox"/> 690,00 € | <input type="checkbox"/> 720,00 € |
| Chambre triple | <input type="checkbox"/> 1 120,00 € | <input type="checkbox"/> 1 140,00 € | <input type="checkbox"/> 680,00 € | <input type="checkbox"/> 700,00 € |

Acompte :

Veillez nous adresser par courrier un chèque d'acompte de 350,00 € par personne à l'ordre du CFPCO, accompagné de votre bulletin d'inscription avant le 02/04/2009 au : CFPCO - 26 rue George Sand 75016 PARIS

Assurance :

Je souscris l'assurance :

- Annulation : 38,25 €
 Multirisque (annulation, assistance, rapatriement, bagages) : 54,00 €
 Je refuse toute assurance

Conditions de vente :

- J'ai lu les conditions de vente que j'accepte.

Assurance liée à la formation :

- J'atteste être couvert(e) par une RCP pour mes actes ostéopathiques

Signature :

NB : Aucune inscription ne sera prise en compte sans le versement de l'acompte et sans les informations du bulletin (y compris la case : J'ai lu les conditions de vente que j'accepte.)

Clôture des inscriptions le 02/04/2009